

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021
25 È 26 DI MARZU DI U 2021
25 ET 26 MARS 2021

2021/O1/019

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR PIERRE POLI
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA (PNC) »**

OBJET : Coût des carburants.

Monsieur le Conseiller, caru amicu, merci pour votre question qui me donne l'occasion d'aborder à nouveau et préciser la méthode que je propose à l'Assemblée de Corse pour délibérer sur les recommandations contenues dans l'avis de l'Autorité de la concurrence.

Quelle est cette méthode ?

Je rappelle d'abord que l'Autorité de la concurrence a été saisie en juin 2018 par le Ministre de l'Economie et des finances, Bruno Le Maire.

Juin 2018 !

Elle a rendu son rapport le 17 novembre 2020, soit dix-huit mois après.

Ce rapport s'organise autour de quatre thèmes principaux :

- Les transports maritimes,
- Les déchets,
- Le prix du carburant,
- Les prix dans le secteur de la grande distribution.

Je vous ai proposé de les aborder chacun de façon thématique, avant que dans un deuxième temps l'Assemblée de Corse n'ait un débat général sur l'avis et sur les préconisations qu'il contient. Etant précisé que l'Assemblée de Corse a toute légitimité et compétence pour, au-delà des préconisations énoncées par l'Autorité de la Concurrence, de faire des propositions y compris d'évolution législative et réglementaire.

Eu égard à la densité de ce rapport et à son caractère souvent technique, il m'est apparu plus productif, plus utile et efficace, de pouvoir permettre des débats sur chacun des thèmes pour ensuite revenir dans un deuxième temps sur la totalité de l'avis. Dans un premier temps, nous avons eu le débat sur la question des transports maritimes et la question des déchets.

Et cette discussion sur les préconisations de l'Autorité de la Concurrence était corrélée d'une part, à notre débat sur le renouvellement de la DSP, et d'autre part, à notre débat sur l'état d'avancement du plan de gestion des déchets non dangereux.

Donc, cela nous a permis d'avoir un débat complet.

Il était prévu que nous inscrivions les deux autres thématiques à la session du mois de mars.

Après réflexion et eu égard au caractère particulièrement chargé de la session d'aujourd'hui et de demain, avec notamment l'adoption du budget, il m'est apparu que nous n'aurions pas le temps d'avoir le débat approfondi que ces deux questions méritent, notamment eu égard à leur caractère technique. Surtout, je souhaitais qu'il puisse y avoir un parallélisme des formes entre la façon dont nous avons traité ces questions, notamment au moment de la crise sociale, dite « des gilets jaunes » et la façon dont nous allons essayer de réfléchir aux réponses qu'il convient d'apporter à ces questions.

Je vous rappelle en effet que, aussi bien en ce qui concerne la question du prix du carburant qu'en ce qui concerne le prix des produits de consommation dans les grandes et moyennes surfaces, nous avons pris, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président du CESEC de l'époque Paul Scaglia et moi-même, l'initiative d'une conférence sociale réunissant l'ensemble des acteurs, vous l'avez souligné dans votre question, permettre à l'occasion de ces réunions hebdomadaires, de traiter de la question du coût du carburant qui impacte le quotidien des corses et la question du coût des produits dans les grande surfaces qui impacte également leur quotidien.

Aujourd'hui, avant que nous abordions ces deux thèmes traités par l'Autorité de la Concurrence lors de la session du mois d'avril, il me semble indispensable que la Commission de Développement Economique puisse avoir le temps utile d'étudier le rapport de présentation du Conseil exécutif de Corse et les deux thématiques.

Il me paraît indispensable aussi que, par exemple, la Commission des Evolutions Législatives et Réglementaires, par exemple sur la question de la fiscalité du carburant, ait le temps nécessaire d'examiner ce rapport de façon sereine.

Et enfin, il me paraît indispensable que les acteurs économiques et sociaux des deux secteurs et notamment les représentants de collectifs, les représentants des gilets jaunes, les représentants des syndicats, puissent avoir le temps de débattre sur les préconisations de l'avis, comme ils avaient pu débattre sur le constat de la situation au moment de la crise des gilets jaunes.

Donc, ce qui vous est proposé, Monsieur le Conseiller territorial et ce qui est proposé à l'Assemblée de Corse, c'est d'acter ensemble l'inscription de ces deux thèmes à la session du mois d'avril et que, d'ici-là, nous aurons les débats à la fois en interne avec les commissions concernées de l'Assemblée de Corse et dans le cadre d'une relance du processus de conférence sociale qui permettra en amont d'impliquer aux travaux de notre Assemblée, l'ensemble des acteurs.

Dans un deuxième temps, après avoir eu ce débat en avril, nous aurons une session où sera abordée l'intégralité de l'avis de l'Autorité de la Concurrence, y compris pour éventuellement faire des propositions de modifications législatives et réglementaires.